

Concours interne 2020

Technicien en gestion administrative

Académie de Nantes – Centre organisateur : Université du Mans

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Sur la forme du concours :

6 postes étaient à pourvoir à l'issue de ce concours : 4 postes à l'Université de Nantes (dont à l'IUT de St Nazaire), 1 poste à l'Université d'Angers et 1 poste à l'Université du Mans.

En 2020, suite à la crise liée à la Covid-19, les épreuves de concours ont été aménagées. Pour le présent concours, l'épreuve consistait en une épreuve unique d'admissibilité et d'admission sur dossier.

Les membres du jury déplorent le manque d'épreuve orale qui permet d'apprécier pleinement le potentiel des candidats et de lever d'éventuelles incertitudes. Les épreuves écrites et orales sont en effet complémentaires.

Les membres du jury regrettent également le fait que le rapport d'activité n'ait pas à être signé du supérieur hiérarchique. En effet, seuls les organigrammes devaient être signés.

Enfin, les délais très courts et les échanges par visio ne favorisent pas idéalement une discussion collégiale et spontanée entre les membres de jury.

Les 6 postes relevaient pleinement de l'emploi-type décrits par la fiche referens. Compte-tenu du fait que les fiches de poste locales n'étaient pas connues des candidats lors du dépôt du dossier, il n'en a pas été tenu compte pour l'examen des dossiers qui a donc été fait à la lumière de la fiche de poste referens.

Il était donc attendu que les candidats démontrent une polyvalence et une technicité (appréciée notamment à travers le niveau d'exercice de leurs missions dans un ou plusieurs des domaines suivants : administration, logistique, finances/comptabilité, Achats, ressources humaines ; scolarité/formation, gestion de la recherche ou affaires juridiques mais également au regard de la richesse de leur parcours et de leur maîtrise des outils informatiques et d'une langue étrangère).

Le jury attendait également une cohérence entre les organigrammes (hiérarchiques et fonctionnels) et les missions décrites dans le rapport d'activité. Cette année, les attendus sur l'organigramme fonctionnels étaient précisés dans le sujet : « L'organigramme fonctionnel (que vous aurez vous-même conçu) doit faire apparaître l'ensemble de vos liens fonctionnels (internes, externes et partenariaux) et être la traduction schématique de votre fiche de poste et démontrer vos activités et vos missions actuelles. » Il était donc attendu des candidats que ce document soit conçu par le candidat lui-même, qu'il reflète son champ relationnel et fasse apparaître ses missions. L'organigramme fonctionnel étant le seul exercice pratique demandé aux candidats cette année, le jury y a accordé de l'importance. Un certain nombre de dossiers ne répondaient pas à la consigne posée. Certains dossiers ne comportaient pas d'organigramme fonctionnel.

Il était également attendu des candidats qu'ils démontrent une capacité d'analyse de leur fonction, le sens de leur activité, leur rôle au sein d'un ou plusieurs processus.

Le jury a également valorisé les candidats qui ont démontré leur prise de responsabilité et d'initiatives dans le cadre de leurs fonctions ainsi que leur participation aux projets de service. Ont été également valorisés les dossiers des candidats qui démontraient une adaptabilité et des souhaits d'évolution.

Sur la forme du rapport, il était attendu des candidats un rapport d'activité comportant une introduction et une conclusion ainsi qu'un développement structuré et cohérent, avec une approche par compétences (plutôt que par mission) et en lien avec l'emploi-type. Les listes de missions et d'expériences détaillées ne correspondent pas à ce qui est attendu. La qualité rédactionnelle et l'orthographe ont également été pris en considération. La complétude du dossier a également été évaluée.

Sur les dossiers des candidats :

Le jury tient à souligner la bonne qualité des dossiers soumis à son examen.

Une grande partie des dossiers répondait aux consignes attendues et démontrait le potentiel pour accéder à des missions du corps supérieur. Le faible nombre de postes proposés a abouti à classer dans certains cas des candidats étant déjà de catégorie B ou exerçant pleinement les missions de catégorie B (forte technicité, encadrement).

Le seuil d'admission sur liste principale a été fixé à 15.40/20 et celui sur liste complémentaire à 14.4./20.

Le jury a décidé de ne pas attribuer de notes en dessous de 7/20 pour ne pas décourager les candidats dans l'exercice de leurs missions mais néanmoins pour leur indiquer que leur dossier ne correspond pas à ce qui est attendu sur la forme et/ou sur le fond.

Le jury invite les candidats à suivre les formations dédiées à la préparation de ce concours, à ne pas négliger l'organigramme fonctionnel et à s'impliquer dans tous les projets qui peuvent appuyer leur souhait de progression de carrière.

La présidente du jury